

## Plan de réussite institutionnel

Nature :  Règlement  
 Politique  
 Directive  
 Procédure  
 Autre

Date d'approbation : 25 novembre 2019  
 Conseil d'administration  
 Comité exécutif  
 Direction générale  
 Autre direction

Date d'entrée en vigueur  
de la première version : 2000

Date(s) de modification : 2004  
2011  
2016-01 Actualisation  
2019-09 Révision  
2023-09-13 Révision

---

*Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.*

---

# Table des matières

---

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE I : LES ORIENTATIONS .....</b>	<b>5</b>
LA PERSÉVÉRANCE .....	5
L'ENGAGEMENT .....	5
LA COLLABORATION ET LA COOPÉRATION.....	6
<b>CHAPITRE II : LES MESURES.....</b>	<b>6</b>
MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION DES ÉTUDES .....	6
MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION ADJOINTE AUX ÉTUDES – ORGANISATION SCOLAIRE ET SERVICES AUX ÉTUDIANTS .....	7
MESURES PORTÉES PAR LE SERVICE DU RECRUTEMENT ET DES ADMISSIONS ET PAR LA FONDATION .....	7
MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS .....	7
MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION, TALENTS ET CULTURELLE ORGANISATIONNELLE .....	7
MESURES PORTÉES PAR LES ENSEIGNANTS .....	8
<b>CHAPITRE III : LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE IV : LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE V : LES INDICATEURS DE RÉUSSITE ET LES CIBLES INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE VI : LE SUIVI DES RÉSULTATS .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE VII : L'ACTUALISATION ET LA RÉVISION .....</b>	<b>12</b>
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR .....</b>	<b>12</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>13</b>

## Préambule

---

Le plan de réussite est un document officiel dans lequel le Collège indique de quelle manière il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et d'en témoigner. Un tel plan comprend, en général, une analyse de la situation, les moyens retenus et les mesures prises pour favoriser la réussite ainsi que les modalités de mise en œuvre (CEEC, 2013).

Au printemps 2000, le ministre de l'Éducation du Québec demandait aux collèges publics et aux collèges privés subventionnés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'aide à la réussite. Cette demande résultait d'un consensus autour de la qualification des jeunes établi en février 2000 lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les collèges et le Ministère avaient fait de la réussite et de la diplomation une question prioritaire dès les années 1990. Les plans d'aide à la réussite se sont donc inscrits dans la continuité des actions posées par l'ensemble du système scolaire et ils ont pris une importance considérable dans les activités des collèges (CEEC, 2008).

Depuis ce temps, le Collège a élaboré quatre (4) plans de réussite institutionnels un premier en 2000, un second en 2004, un troisième en 2011 et le dernier en 2016. Le Plan de réussite institutionnel 2019-2024 s'inscrit donc dans une tradition de mise en œuvre de mesures visant à favoriser la réussite depuis plus de 19 ans et est au cœur du système d'assurance qualité du Collège. Il est important de souligner que la persévérance et le succès académique des étudiants dans leur programme d'études font parties intégrantes du plan stratégique 2019-2024 par une orientation ferme d'affirmer notre distinction en ce sens. Le Plan de réussite institutionnel figure donc parmi les moyens utilisés pour susciter le développement de pratiques pédagogiques créatives et innovantes ayant un impact positif sur la réussite de nos étudiants.

## Chapitre I : Les orientations

---

La **persévérance** dans les études est l'objectif principal qui oriente le Plan de réussite institutionnel 2019-2024. « La persévérance scolaire des étudiants québécois constitue actuellement l'une des préoccupations du milieu de l'enseignement collégial et l'une des priorités ministérielles sur la formation postsecondaire » (Lemieux, 2014, p.8). Au Québec, deux indicateurs permettent de préciser les taux de persévérance scolaire des jeunes dans les programmes au collégial : les taux de réinscription à leur troisième session d'études et les taux de diplomation après un suivi de cinq ans. Outre ces indicateurs, « la façon dont les élèves choisissent de s'orienter vers des tâches d'apprentissage au sein d'un domaine d'études est un indicateur fort de leur engagement et de leur performance » (Lemieux, 2014, p.8). Le concept d'engagement scolaire suscite un grand intérêt depuis plus de quatre décennies, car il est empiriquement associé au décrochage scolaire (Archambault, 2006). Selon Archambault, « le décrochage scolaire doit être compris comme l'aboutissement graduel d'un processus graduel d'une baisse d'engagement » (Archambault, 2006). Selon elle, il faut permettre aux jeunes de se sentir bien dans ce milieu (l'école). La réussite scolaire d'un étudiant dépend en partie de son engagement et de sa motivation. Une collaboration de la part de l'ensemble de la communauté méricienne pour transformer l'environnement d'apprentissage et pour augmenter la persévérance scolaire des étudiants est donc souhaitable. À la persévérance aux études viennent alors s'ajouter deux autres orientations, l'**engagement** et la **collaboration et la coopération**, que le comité du Plan de réussite institutionnel a considérés comme incontournables afin de maximiser les chances d'atteindre l'objectif déterminé.

### LA PERSÉVÉRANCE

La persévérance est définie comme suit dans les ouvrages de référence consultés :

Dans le dictionnaire actuel de l'éducation, on définit la persévérance comme le « Maintien plus ou moins grand, au fil des années, des effectifs scolaires admis dans le système d'éducation ou engagés dans un cycle ou un programme d'études, à une année donnée ou à un âge donné » (Legendre, 2005, p.1032).

Dans Le Petit Robert, on définit la persévérance comme « Continuer de faire, d'être ce qu'on a résolu, par un acte de volonté renouvelé » (Collectif, 2015).

Dans le présent document, la persévérance se caractérise par la poursuite des études au sein du Collège bien qu'un changement de programme puisse avoir eu lieu en vue de l'obtention de la diplomation.

### L'ENGAGEMENT

L'engagement est défini comme suit dans les ouvrages de référence consultés :

Dans le dictionnaire actuel de l'éducation, on définit l'engagement comme le « Laps de temps où l'étudiant participe à la réalisation de tâches d'apprentissage faisant l'objet des activités d'études du groupe-classe » (Legendre, 2005, p. 566).

Le Petit Robert propose que l'engagement est l'« Acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie » (Collectif, 2015).

Archambault propose une définition de l'engagement scolaire en fonction de trois dimensions : affective, comportementale et cognitive. La dimension affective fait référence à l'attrait pour l'école, la perception de l'utilité des matières et le sentiment d'appartenance à l'école. La dimension comportementale porte sur la conduite disciplinaire et la participation aux activités sociales et parascolaires. La dimension cognitive renvoie à l'investissement dans les apprentissages et les stratégies utilisées (Archambault, 2006).

À Mérici, l'engagement dépasse la définition de Legendre et trouve ancrage dans la promesse que le Collège fait à ses étudiants : la réussite en soi. La réussite en soi, c'est s'engager sur le plan affectif, comportemental et cognitif dans la réalisation de ses projets.

## **LA COLLABORATION ET LA COOPÉRATION**

La collaboration et la coopération sont définies comme suit :

Collaboration : « Travail en commun, action de collaborer avec quelqu'un » (Collectif, 2015).

Coopération : « Collaboration et participation de personnes, d'organismes ou de processus à une action commune en vue de l'atteinte d'un même but » (Legendre, 2005, p. 296)

Au Collège, le fait que le corps professoral maximise le transfert d'informations dans la plateforme Omnivox permet au Service de l'organisation scolaire et du soutien à la réussite (SOSSR) d'intervenir adéquatement et en toute connaissance de cause auprès des étudiants en difficulté. Cette plateforme devient un environnement collaboratif institutionnel permettant de mettre en commun des informations pertinentes quant au suivi des étudiants.

---

## **Chapitre II : Les mesures**

Le présent chapitre présente les mesures retenues par le comité du Plan de réussite institutionnel qui devraient contribuer à stimuler l'engagement des étudiants dans leurs études et donc à favoriser leur persévérance. Ces mesures sont portées par l'ensemble du Collège.

### **MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION DES ÉTUDES**

- **L'autoévaluation**

Planifier une autoévaluation réalisée par tous les étudiants de 1<sup>re</sup> année à la session d'automne et à la session d'hiver afin qu'ils puissent prendre le temps de porter un regard critique sur leur engagement et, souhaitons-le, réalisent que leur réussite en dépend. Au besoin, les étudiants réajusteront d'eux-mêmes la nature des efforts consacrés à leurs études.

- **Assurer le suivi de la pédagogie de première année (PPA)**

La Direction des études s'assure que la planification de la mise en œuvre de la PPA des différents départements soit réalisée annuellement.

- **Assurer la gestion de la taille des groupes**

La Direction des études, en collaboration avec la Direction, talents et culture organisationnelle tient compte des groupes-classes porteurs de la pédagogie de 1<sup>re</sup> année qui devraient généralement être de 25 étudiants ainsi que des autres groupes-classes qui devraient être généralement de 35 étudiants.

- **Promouvoir la pédagogie inclusive**

La Direction des études diffuse toute information en lien avec la CUA (Conception universelle des apprentissages) à l'ensemble des enseignants.

- **Soutenir l'intégration des TIC en enseignement**

Susciter le développement d'approches pédagogiques numériques et accompagner tout enseignant qui désire intégrer les TIC dans son enseignement.

- **Offrir un environnement éducatif adapté à la réalité des étudiants**  
Moodle, calendrier scolaire, enseignement hybrides, etc.
- **Développer des grilles de cours 3 ans au secteur préuniversitaire et 4 ans au secteur technique**  
Offrir un parcours scolaire allégé en étalant les DEC sur une année supplémentaire afin de réduire le nombre d'heures par session.
- **Dresser un portrait des nouveaux étudiants**  
Répertorier les compétences et les disciplines des étudiants qui arrivent directement du secondaire afin de mieux ajuster les enseignements.
- **Assurer le suivi de la mise en œuvre du *Plan de réussite institutionnel* lors du processus d'appréciation de l'enseignement**  
Tous les enseignants qui participent au processus d'appréciation de l'enseignement rendent compte de leur mise en œuvre des mesures apparaissant au Plan de réussite institutionnel.

#### **MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION ADJOINTE AUX ÉTUDES – ORGANISATION SCOLAIRE ET SERVICES AUX ÉTUDIANTS**

- **Favoriser l'intégration des étudiants par programme, tant à la session d'automne qu'à l'hiver afin de susciter le sentiment d'appartenance**  
Déterminer des stratégies d'accueil qui permettent aux nouveaux étudiants de rencontrer ceux qui feront partie de leur programme d'études afin de créer des liens.
- **Ajouter des milieux de vie confortables et attrayants**  
Aménager tout environnement destiné aux étudiants en fonction de leurs goûts et préférences.

#### **MESURES PORTÉES PAR LE SERVICE DU RECRUTEMENT ET DES ADMISSIONS ET PAR LA FONDATION**

- **Développer un concept de bourses à la réinscription – persévérance**  
Trouver un moyen de mettre en valeur la persévérance de nos étudiants en leur octroyant une bourse.
- **Créer une bourse à la diplomation**  
Récompenser la diplomation

#### **MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

- **Maximiser l'accessibilité au TIC**  
S'assurer que les étudiants puissent avoir accès à une connectivité maximale et aux différents logiciels spécialisés où qu'ils se trouvent dans le Collège.

#### **MESURES PORTÉES PAR LA DIRECTION, TALENTS ET CULTURE ORGANISATIONNELLE**

- **Soutenir le développement professionnel pour les compétences pédagogiques et numériques**  
Diffuser la Politique de perfectionnement des enseignants.
- **Proposer une offre de formations semestrielle pour les enseignants**  
Répertorier et diffuser des offres de formations à caractère pédagogique à l'ensemble des enseignants.

## **MESURES PORTÉES PAR LES ENSEIGNANTS**

- **Les stratégies pédagogiques**

Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques engageantes (stratégies pédagogiques qui suscitent la participation active des étudiants).

- **Rencontrer l'étudiant après le premier échec à une évaluation**

L'enseignant convoque l'étudiant afin d'analyser avec lui les raisons de son échec et de déterminer les stratégies à mettre en place afin de maximiser ses chances de réussite.

- **Rencontrer les étudiants en reprise de cours au début de la session**  
L'enseignant invite les étudiants en reprise de cours à venir le rencontrer afin de déterminer les stratégies à mettre en place afin de maximiser leurs chances de réussite.
- **Se questionner individuellement sur la charge de travail demandée aux étudiants**  
L'enseignant porte un regard sur la quantité de travail qu'il exige de ses étudiants et s'assure qu'elle soit réalisable en fonction du nombre d'heures de cours de l'étudiant pendant la session.
- **Se concerter en équipe départementale sur différents points touchant la réussite des étudiants**  
Les équipes départementales se concertent sur la charge de travail demandée aux étudiants, sur les modalités d'évaluation, sur les dates des évaluations et les dates de remise des travaux afin de s'assurer que la charge de travail demandée aux étudiants de leur programme soit réaliste.
- **Harmoniser les exigences relatives aux évaluations**  
Les enseignants d'un même département s'assurent d'appliquer les mêmes exigences pour toute évaluation soumise aux étudiants.
- **Une pédagogie inclusive**  
L'enseignant favorise le développement de matériel didactique qui intègre les principes de la conception universelle de l'apprentissage lorsqu'il planifie ses cours afin de favoriser l'inclusion des étudiants nécessitant des mesures d'aide particulières aux activités d'apprentissage et d'évaluation.

### **Chapitre III : Les modalités de mise en œuvre**

---

La mise en œuvre du Plan de réussite institutionnel est sous la responsabilité de la Direction des études.

Le Plan de réussite institutionnel entrera en vigueur à la session d'automne 2019 et les mesures prévues seront intégrées aux plans de travail des départements des quatre (4) prochaines années scolaires.

Annuellement, la Direction des études porte un regard critique sur la mise en œuvre des mesures en consultant, entre autres, les bilans des départements.

## **Chapitre IV : Le partage des responsabilités**

---

### **4.1. Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration :

- adopte le Plan de réussite institutionnel.

### **4.2. Le comité de direction**

Le comité de direction :

- transmet ses recommandations ou suggestions sur le projet de Plan de réussite institutionnel à la Direction des études.

### **4.3. La Direction des études**

La Direction des études :

- est responsable du Plan de réussite institutionnel;
- voit à la diffusion du Plan de réussite institutionnel et veille à sa mise en œuvre, à son suivi, à sa révision et à son actualisation.

### **4.4. Les Directions et services du Collège**

Ces directions et services :

- sont responsables d'assurer le suivi des mesures prévues au plan.

### **4.5. La Commission des études**

La Commission des études :

- donne son avis sur le Plan de réussite institutionnel;
- donne son avis lorsque des difficultés d'interprétation surgissent au sujet du Plan de réussite institutionnel;
- fait des recommandations au comité de direction.

### **4.6. Le comité du plan de réussite**

Le comité du plan de réussite :

- élabore un projet de Plan de réussite institutionnel;
- diffuse les mesures du plan lors des rencontres départementales;
- assure un suivi régulier des résultats;
- propose annuellement une révision ou une actualisation du Plan de réussite institutionnel si nécessaire;
- rend compte des travaux à la Commission des études.

### **4.7. L'assemblée départementale**

L'assemblée départementale, sous la responsabilité du coordonnateur du département :

- transmet ses recommandations ou suggestions sur le projet de Plan de réussite institutionnel à la Commission des études;
- s'assure de la mise en œuvre des mesures prévues au plan de travail;
- rend compte de la mise en œuvre dans son bilan annuel;
- identifie le cours dans lequel l'autoévaluation a lieu.

### **4.8. L'enseignant**

L'enseignant :

- met en œuvre les mesures prévues au Plan de réussite institutionnel;
- développe les outils nécessaires à la mise en œuvre des mesures;
- intervient pendant la session pour aider et soutenir ses étudiants. En ce sens, il les informe régulièrement de leurs progrès et de leurs difficultés;
- collabore étroitement avec le Service du soutien à la réussite afin d'assurer un suivi optimal des étudiants;
- maximise l'utilisation d'Omnivox et y consigne toute information qui pourrait s'avérer utile pour le suivi des étudiants par le SOSSR.

#### 4.9. L'étudiant

L'étudiant :

- réalise les activités qui permettent l'évaluation de ses apprentissages;
- respecte les délais de remise des travaux;
- est présent et participe à tous les cours prévus à son horaire;
- utilise les résultats de ses évaluations pour ajuster sa démarche d'apprentissage;
- participe activement à son autoévaluation à la mi-session;
- consulte régulièrement ses notes dans Omnivox;
- prend connaissance régulièrement du cumul de ses absences;
- s'engage activement dans ses études;
- met en œuvre des stratégies qui favorisent sa réussite

### **Chapitre V : Les indicateurs de réussite et les cibles institutionnelles**

Le Collège a choisi de suivre l'évolution de cinq (5) indicateurs qui lui permettront de porter un certain regard sur l'efficacité de son Plan de réussite institutionnel.

1. Taux global de réussite des cours à la FO  
Cible : maintenir le taux actuel.
2. Taux global de réussite des cours à la FCC  
Cible : maintenir le taux actuel.
3. Taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre (même programme) – Pour tous les programmes d'études de la FO  
Cible : augmenter le taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre afin qu'il soit supérieur de 8 % à celui du réseau public au secteur technique et de 5 % pour le secteur préuniversitaire.
4. Taux de persévérance à la dernière session d'études  
Cible : augmenter le taux de persévérance à la dernière session du programme d'études.
5. Taux de diplomation dans la durée prévue dans les programmes d'études de la FO  
Cible : Avoir un taux comparable à l'ensemble du réseau collégial.

## **Chapitre VI : Le suivi des résultats**

---

### **6.1. Processus de suivi des résultats**

Annuellement, le Collège porte un regard critique sur l'évolution des indicateurs de réussite présentés au chapitre V, il en dégage les points forts et les points faibles et il propose des pistes d'amélioration, s'il y a lieu.

Le rapport de suivi des résultats est transmis à la CEEC après son adoption par le CA.

## **Chapitre VII : L'actualisation et la révision**

---

### **7.1. Actualisation et révision**

Puisque le suivi du Plan de réussite institutionnel est assuré par le comité, il est de sa responsabilité de recommander une actualisation à la Direction des études lorsque nécessaire et d'en faire la révision annuellement.

Dans les deux cas, un projet doit être élaboré par le comité et doit être déposé à la Commission des études pour consultation et pour recommandation avant d'être adopté par le CA afin d'être finalement acheminé à la CEEC.

Le processus d'actualisation ou de révision comprend normalement les étapes suivantes :

- regard critique sur la mise en œuvre du Plan de réussite institutionnel;
- regard critique sur l'évolution des indicateurs de réussite du Plan de réussite institutionnel;
- échange sur la réussite au sein du comité du Plan de réussite institutionnel;
- élaboration d'un projet;
- dépôt du projet à la Direction des études;
- consultation auprès des enseignants;
- consultation auprès du comité de direction;
- recommandation de la Commission des études concernant l'adoption du Plan de réussite institutionnel par le CA;
- dépôt du projet au CA pour adoption;
- transmission du Plan de réussite institutionnel révisé ou actualisé à la CEEC.

Au besoin, la Commission des études est informée si le Plan de réussite institutionnel doit être actualisé ou révisé.

## **Entrée en vigueur**

---

Ce plan entre en vigueur au moment de son adoption et remplace tout autre plan émis sur le sujet.

## Bibliographie

---

1. ARCHAMBAULT, I. (2006). Continuité et discontinuité dans le développement de l'engagement scolaire chez les élèves du secondaire : une approche centrée sur la personne pour prédire le décrochage. Thèse de doctorat, Université de Montréal, Canada
2. Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) (2011). Définition et principes. Récupéré le 23 novembre 2015 de : <http://pcua.ca/cua/definition-et-principes>
3. COLLECTIF (2015), Dictionnaire le Petit Robert 2016, Édition Bimédia
4. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2013) *La commission*. Récupérée le 26 janvier 2016 de : <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/mandat.htm>
5. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2008) *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Document d'orientation*. Récupéré le 26 janvier 2016 de : [http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/EfficacitePR\\_francais.pdf](http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/EfficacitePR_francais.pdf)
6. LEGENDRE, R. (2005), Dictionnaire actuel de l'éducation : 3<sup>e</sup> édition, Guerin
7. LEMIEUX, B. (2014). Recherche interventionniste : Modélisation et implantation d'un modèle de formation en alternance Science et technologie pour des élèves à risque dans leur parcours scolaire du deuxième cycle du secondaire. Université Laval, Canada, p.8. Récupéré le 26 janvier 2016 de [www.theses.ulaval.ca/2014/30944/30944.pdf](http://www.theses.ulaval.ca/2014/30944/30944.pdf)
8. SIMARD, C. (2005). Pédagogie de première année (PPA). Récupéré le 26 janvier 2016 de En ligne : <http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2014/11/2005-03-15-Pédagogie-de-la-1ere-années.pdf>
9. TERRILL, R. et DUCHARME, R. (1994). *Passage secondaire-collégial : Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*. Montréal : Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Deuxième édition. Montréal, Canada